

## EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

### LUMINEIS

Ces exemples de remboursement, sans valeur contractuelle, vous permettent d'estimer pour une situation et un tarif donné, les remboursements de l'assurance maladie obligatoire, ceux au titre de votre contrat complémentaire ainsi que vos éventuels restes à charge. Les remboursements effectués par votre contrat diffèrent selon le niveau de garanties souscrits.

HOSPITALISATION						
Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) <sup>3</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)		Reste à charge
				Niveau Hospi seule		
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20€ (15€ en service psychiatrique)	0 €	0 €	Niveau Hospi seule	20€ (15€)	0,00 €
				Niveau 1		
				Niveau 2		
				Niveau 3		
Chambre particulière (sur demande du patient)	NC <sup>4</sup>	Non remboursé	Non remboursé	Niveau Hospi seule	Selon les frais engagés	Selon les frais engagés
				Niveau 1		
				Niveau 2		
				Niveau 3		
<b>Séjour avec actes lourds</b> L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que les honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.						
<b>Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé</b>						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BRSS	BRSS - 24€	24,00 €		0,00 €
Frais de séjour en secteur privé	794,04 €	794,04 €	770,04 €	Niveau Hospi seule	24,00 €	0,00 €
				Niveau 1		
				Niveau 2		
				Niveau 3		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	413 €	271,70 €	271,70 €	Niveau Hospi seule	141,30 €	0,00 €
				Niveau 1	0,00 €	141,30 €
				Niveau 2	135,85 €	5,45 €
				Niveau 3	141,30 €	0,00 €
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451 €	271,70 €	271,70 €	Niveau Hospi seule	179,30 €	0,00 €
				Niveau 1	0,00 €	179,30 €
				Niveau 2	67,93 €	111,38 €
				Niveau 3	179,30 €	0,00 €
<b>Honoraires médecins</b>						
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maîtrisés	BRSS	100% BRSS	Dépassement si prévu au contrat		Selon contrat
<b>Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)</b>						
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BRSS	100% BRSS	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BRSS)		Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	451 €	271,70 €	271,70 €	Niveau Hospi seule	179,30 €	0,00 €
				Niveau 1	0,00 €	179,30 €
				Niveau 2	67,93 €	111,38 €
				Niveau 3	179,30 €	0,00 €
<b>Niveau 4</b>						
				Niveau 4	179,30 €	0,00 €

**Miltis**



Ma Mutuelle... en toute sérénité

Séjour sans actes lourds						
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé.						
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public						
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BRSS	80% BRSS	20% BRSS	0,00 €	
Frais de séjour en secteur public	3 333,75 €	3 333,75 €	2 667,00 €	Niveau Hospi seule	666,75 €	0,00 €
				Niveau 1		
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		

SOINS COURANTS						
Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) <sup>3</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)		Reste à charge
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BRSS	70% BRSS - 1€	30% BRSS		1€ de participation forfaitaire
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	25,00 €	25,00 €	16,50 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	1€ de participation forfaitaire
				Niveau 1	7,50 €	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Ex : consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32,00 €	32,00 €	22,40 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	9,60 €	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	30,00 €	30,00 €	20,00 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	1€ de participation forfaitaire
				Niveau 1	9,00 €	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maîtrisés	BRSS	70% BRSS - 1€	30% BRSS + dépassement si prévu au contrat		1€ de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	32,00 €	32,00 €	22,40 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	9,60 €	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	44,00 €	30,00 €	20,00 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	8,00 €	15,00 €
				Niveau 2	15,50 €	7,50 €
				Niveau 3	22,00 €	1,00 €
				Niveau 4	22,00 €	1,00 €

**Miltis**

25, cours Albert Thomas - 69003 LYON • Tél : 04 72 36 16 60 • www.mutuelle-miltis.fr  
 Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN n° 417 934 817)  
 N°IDU : FR331494\_03EMSE



Ma Mutuelle... en toute sérénité

Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BRSS	70% BRSS - 1€	30% BRSS + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BRSS)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat	
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	55,00 €	23,00 €	16,10 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	5,90 €	33,00 €
				Niveau 2	5,90 €	33,00 €
				Niveau 3	11,65 €	27,25 €
				Niveau 4	23,15 €	15,75 €
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	58,00 €	23,00 €	15,10 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	5,90 €	36,00 €
				Niveau 2	5,90 €	36,00 €
				Niveau 3	11,65 €	30,25 €
				Niveau 4	23,15 €	18,75 €
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BRSS	60% BRSS	40% BRSS + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : achat d'une paire de béquilles	25,63 €	24,40€ (12,20€ pour une béquille)	14,64 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	9,76 €	1,23 €
				Niveau 2	10,99 €	0,00 €
				Niveau 3	10,99 €	0,00 €
				Niveau 4	10,99 €	0,00 €

DENTAIRE						
Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) <sup>3</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge	
Soins et prothèses 100% Santé	Prix moyen national	BRSS	70% BRSS	30% BRSS + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00 €	
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00 €	120,00 €	84,00 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	416,00 €	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Soins (hors 100% Santé)	Tarif de convention	BRSS	70% BRSS	30% BRSS + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : détartrage	43,38 €	43,38€ (pour un détartrage complet)	30,36 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	13,02 €	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Prothèses (hors 100% Santé)	Prix moyen national	BRSS	70% BRSS	30% BRSS + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	547,90 €	120,00 €	84,00 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	36,00 €	427,90 €
				Niveau 2	96,00 €	367,90 €
				Niveau 3	156,00 €	307,90 €
				Niveau 4	216,00 €	247,90 €

Miltis

25, cours Albert Thomas - 69003 LYON • Tél : 04 72 36 16 60 • www.mutuelle-miltis.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN n° 417 934 817)

N°IDU : FR331494\_03EMSE



Ma Mutuelle... en toute sérénité

Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BRSS	100% BRSS	Dépassement si prévu au contrat		Selon contrat
Ex : traitement par semestre (6 semestres max.)	720,00 €	193,50 €	193,50 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	0,00 €	526,50 €
				Niveau 2	96,75 €	429,75 €
				Niveau 3	193,50 €	333,00 €
				Niveau 4	290,25 €	236,25 €

OPTIQUE						
Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) <sup>3</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)		Reste à charge
Equipement 100% Santé	Prix moyen national	BRSS	60% BRSS	40% BRSS + dépassement dans la limite des PLV <sup>5</sup>		0,00 €
Ex : verres simples et monture	41€ (par verre) + 30€ (monture)	12,75€ par verre + 9€	7,65€ par verre + 5,40€	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	33,35€ par verre + 24,60€	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Ex : verres progressifs et monture	90€ (par verre) + 30€ (monture)	27€ par verre + 9€	16,20€ par verre + 5,40€	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	73,80€ par verre + 24,60€	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BRSS	60% BRSS	40% BRSS + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires		Selon contrat
Ex : verres simples et monture	100€ (par verre) + 139€ (monture)	0,05€ par verre + 0,05€	0,03€ par verre + 0,03€	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	100,00 €	238,91 €
				Niveau 2	150,00 €	188,91 €
				Niveau 3	225,00 €	113,91 €
				Niveau 4	300,00 €	38,91 €
Ex : verres progressifs et monture	231€ (par verre) + 139€ (monture)	0,05€ par verre + 0,05€	0,03€ par verre + 0,03€	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	200,00 €	400,91 €
				Niveau 2	200,00 €	400,91 €
				Niveau 3	300,00 €	300,91 €
				Niveau 4	400,00 €	200,91 €
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat		Selon contrat
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	Selon les frais engagés
				Niveau 1	Selon les frais engagés	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		

Miltis

25, cours Albert Thomas - 69003 LYON • Tél : 04 72 36 16 60 • www.mutuelle-miltis.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN n° 417 934 817)

N°IDU : FR331494\_03EMSE



Ma Mutuelle... en toute sérénité

Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat		Selon contrat
Ex : opération correctrice de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	Selon les frais engagés
				Niveau 1	Selon les frais engagés	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		

AIDES AUDITIVES						
Contrat d'assurance santé responsable <sup>2</sup>	Tarif le plus souvent facturé ou tarif réglementé	Base de remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) <sup>3</sup>	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)		Reste à charge
Equipement 100% Santé	Prix moyen national	BRSS	60% BRSS	40% BRSS + dépassement dans la limite des PLV		0,00 €
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950,00 €	400,00 €	240,00 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	710,00 €	
				Niveau 2		
				Niveau 3		
				Niveau 4		
Equipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BRSS	60% BRSS	40% BRSS + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires		Selon contrat
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 534,00 €	400,00 €	240,00 €	Niveau Hospi seule	Non pris en charge	0,00 €
				Niveau 1	160,00 €	1 134,00 €
				Niveau 2	260,00 €	1 034,00 €
				Niveau 3	360,00 €	934,00 €
				Niveau 4	560,00 €	734,00 €

1) Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés.

2) Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la réglementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé.

3) La BRSS est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.

4) Non connu.

5) Prix limite de vente.

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de l'assurance complémentaire santé édicté par l'Unocam.



Miltis

25, cours Albert Thomas - 69003 LYON • Tél : 04 72 36 16 60 • www.mutuelle-miltis.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN n° 417 934 817)

N°IDU : FR331494\_03EMSE